



Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Procès-Verbal de la réunion du 09 novembre 2021

au Siège – Abbaye de la Séauve sur Semène

Etaient présents :

Commune d'AUREC SUR LOIRE :	M. VIAL, Mme JOLIVET, Mme TEYSSIER, M. ARNAUD, M. VALEYRE,
Commune de SAINT JUST MALMONT :	M. GIRODET, Mme BONNEFOY, Mme PRADIER, M. BUGNAZET, Mme VINSON, M. MOLLE,
Commune de SAINT DIDIER EN VELAY :	M. SALGADO, Mme GINET, M. DUFAURE DE CITRES, Mme MANCINI, Mme TARERAT
Commune de SAINT FERREOL D'AUROURE :	M. RIVET, Mme VILLEVIEILLE, M. BLANCHARD, Mme BENABDESLAM
Commune de PONT SALOMON :	M. DURIEUX, M. MARCEAU, Mme ADJERIOU,
Commune de LA SEAUVE SUR SEMENE :	M. MARCON, Mme SANDRON (à partir du point 6),
Commune de SAINT VICTOR MALESCOURS :	M. BOMPIUS, Mme ROYON

Etaient excusés représentés :

M. HAURY : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GOMEZ : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. COSENTINO : Commune de Saint Just Malmont : Pouvoir donné à M. GIRODET

Etaient absents :

Mme SANDRON : Commune de La Séauve sur Semène (jusqu'au point 5)
M. MARCON : Commune de La Séauve sur Semène (pour le point 5)

Monsieur le Président propose d'ouvrir la séance, il constate que le quorum est largement atteint.

Il est procédé à la nomination de Monsieur François MARCEAU comme secrétaire de séance.

Monsieur MARCEAU procède à l'appel :

- 26 conseillers communautaires présents,
- 4 conseillers communautaires excusés qui ont donné pouvoir (M ; HAURY à M ; VIAL, Mme GOMEZ à M ; ARNAUD, Mme JANISSET à M. VALEYRE, M. COSENTINO à M. GIRODET),
- 1 conseiller communautaire en retard (Mme SANDRON)

Le Quorum est atteint.

Monsieur le Président remercie Monsieur MARCEAU. Il salue les conseillers départementaux présents.

Monsieur le Président propose de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2021 qui est approuvé à l'unanimité.

Administration Générale :
Lecture des décisions prises en application de
l'article L 5211-10 alinéas 3 et 4 du CGCT

Monsieur le Président donne lecture des décisions du Président n°20210907_P_112 à 20211026_P_137 et des décisions des bureaux des 7, 14 et 28 septembre 2021, des 12 et 26 octobre 2021 prises en application de l'article L.5211-10 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il souligne une particularité : le nombre important d'avenants qui concernent des reprogrammations de spectacles, d'événements culturels, suite à leur report durant la crise sanitaire. Il attire également l'attention sur la décision concernant l'emprunt d'un million d'euros, qui sera affecté principalement sur le budget annexe Parc Aqualudique d'Aurec sur Loire. Il précise que la somme s'explique par le fait que le projet n'est basé encore que sur des estimatifs. De plus, il ajoute que le contrat est très avantageux, car le prêt a été conclu pour une durée de 20 ans avec un taux à 0,67 %. Il ajoute que si la somme n'est pas utilisée en totalité sur le budget annexe, elle pourra être utilisée sur le Budget Général en vue de financer des investissements. Il demande s'il y a des questions.

Finances - Mutualisation :
Budget Annexe Régie Assainissement : Décision
Modificative

Concernant la Décision Modificative du Budget Annexe Régie Assainissement, Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur SALGADO.

Monsieur SALGADO rappelle que les décisions modificatives seront nombreuses en cette fin d'année, autant sur les budgets de Loire Semène, que sur ceux des communes, afin que les comptables puissent présenter des budgets équilibrés aux comptables publics. Suite aux programmes d'Investissement 2021, notamment sur Saint Didier en Velay, il explique qu'une décision modificative est nécessaire pour le budget annexe Régie Assainissement, il reprend les chiffres présentés dans le rapport et propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°3 du Budget Annexe Régie Assainissement.

Finances - Mutualisation :
Remboursement de l'avance de trésorerie du Budget
Général au Budget Annexe Régie Assainissement

Monsieur SALGADO rappelle la création du Budget Annexe Régie Assainissement en 2018, ainsi que l'avance de trésorerie de 930 000 €. Il précise également qu'il est possible que le Budget Général puisse abonder sur les Budgets Annexes. Il ajoute qu'il reste 160 000 € à rembourser sur cette avance de trésorerie au Budget Annexe, et propose d'acter ce remboursement.

Sortie de M. MARCON

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le remboursement de l'avance de trésorerie du Budget Général au Budget Annexe Régie Assainissement.

Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat
et Tourisme :
SPL : Rapport d'activités 2020

Monsieur le Président propose de poursuivre avec la présentation du rapport d'activités 2020 de la SPL Loire Semène Loisirs. Il rappelle que la SPL est une société avec deux actionnaires : la commune d'Aurec sur Loire à hauteur de 85% et la Communauté de Communes Loire Semène à hauteur de 15% du capital. Il estime que cette SPL a montré toute sa pertinence sur ce territoire, et qu'elle gère les équipements touristiques de la base de loisirs d'Aurec sur Loire, les activités sportives, ludiques mais aussi les hébergements de manière saisonnière. Il précise que la masse salariale est elle aussi saisonnière, ce qui laisse beaucoup de souplesse. Il constate que le rapport d'activités 2020 a été bouleversé par la crise sanitaire. Il présente Alexandre PEYRARD, Directeur de la SPL, qu'il remercie.

Monsieur VIAL annonce que Monsieur PEYRARD va présenter la structure, ainsi que les éléments de l'année 2020 et du début de l'année 2021. Par rapport à la pertinence de la structure, il rappelle que c'était la septième créée en France à l'époque. Il ajoute qu'elle a démontré son adaptation face à la crise, car étant de droit privé pour l'exercice de certaines missions, elle a pu bénéficier des aides de l'Etat. Il fait constater que ce statut qui peut paraître intermédiaire et hybride, a des vertus, pour gérer sur le territoire un certain nombre de services qui restent d'intérêt public. Il rappelle que pour ce qui est saisonnier, il n'y a pas de statut adapté dans la fonction publique. Après ces deux années chahutées, il estime que la société a pu montrer sa solidité, et continuer à avoir des résultats positifs. Il laisse la parole à Monsieur PEYRARD.

Monsieur PEYRARD salue l'assemblée et remercie messieurs le Président et Vice-Président pour leurs propos introductifs. Il se dit ému de revenir à Loire Semène ayant débuté au sein de la collectivité à ses débuts. Il ajoute avoir poursuivi sa carrière à la Communauté de Communes des Marches du Velay-Rochebaron, et être depuis décembre 2020, Directeur de la SPL Loire Semène Loisirs. Il reprend le rapport remis aux conseillers communautaires, et rappelle que le bilan financier a été impacté par la crise sanitaire, et qu'il a été nécessaire de consulter les textes au fur et à mesure de leurs sorties. De ce fait, il fait remarquer la baisse des produits vendus, ainsi que celle de la restauration scolaire, compte tenu de la fermeture des écoles. En ce qui concerne les compensations

financières, il précise qu'elles sont assez stables. Il en profite pour remercier le Département qui a octroyé une aide covid pour pallier à la baisse d'activités dans le cadre de la restauration scolaire.

Monsieur VIAL précise que la restauration scolaire porte sur le primaire, mais que la SPL assure également celle des collèges publics et privés. Il indique que c'est au niveau du collège public que la prestation est faite pour le compte du Département.

Monsieur PEYRARD poursuit avec les aides Covid et indique avoir bénéficié du Fonds de solidarité et des aides au paiement des charges URSSAF. En face de la baisse des recettes, il fait remarquer une baisse sur les dépenses également. Il signale qu'il est difficile de réduire les charges de fonctionnement car les structures ont malgré tout continué à fonctionner. Il note la baisse de la masse salariale grâce à la mise en place de chômage partiel, mais également en employant plus tard les saisonniers pour la partie touristique. Il donne le résultat de l'année à 49 350 €, qui permet de stabiliser la structure et qui permet d'avoir une année positive malgré la pandémie. Il passe au bilan moral, et souligne l'ouverture tardive de la base de loisirs, mais avec une bonne fréquentation des personnes du territoire, qui par exemple ne sont pas parties en vacances. Concernant le gîte, il souligne un effondrement de la fréquentation, qui ne s'améliore pas sur 2021.

Retour de M. MARCON

Monsieur PEYRARD poursuit avec le camping, ouvert lui aussi tardivement, mais qui a bénéficié d'une bonne fréquentation malgré tout. Il continue avec la restauration scolaire qui concerne moins la communauté de communes, mais signale que l'année 2020 a dû faire face à une mise en place de plusieurs protocoles. Il aborde ensuite la saison 2021, et précise que les chiffres mentionnés concernent la saison jusqu'à fin août. Il tient à souligner tout de même 105 000 passages sur la base de loisirs de mai à septembre, il ajoute que c'est la première année où le compteur est installé à cet endroit, il n'y a donc pas de comparaison avec les années précédentes.

Arrivée de Mme SANDRON.

Monsieur PEYRARD rappelle la météo désastreuse de juillet 2021, mais note une très bonne fréquentation sur le mois d'août qui a rattrapé la baisse du mois de juillet. Il annonce que la SPL a récupéré la gestion du point de restauration sur la base de loisirs, en allant vers une alimentation locale et bio avec une politique tarifaire très abordable. Il ajoute que les déchets ont été réduits quasiment de moitié, grâce notamment au point restauration où les déchets sont biodégradables ou jetables dans les bacs jaunes. Il précise que le gîte est bien fréquenté, et que les week-ends sont tous réservés jusqu'à fin décembre. Il demande s'il y a des questions.

Monsieur le Président remercie Monsieur PEYRARD et demande aux conseillers communautaires de profiter de sa présence pour le questionner. Il insiste sur le fait que cette structure si particulière a permis d'amortir un certain nombre de chose. Il constate une saison en demi-teinte mais une saison sauvée.

Monsieur PEYRARD pense qu'il en sera de même pour 2021.

Monsieur VIAL invite les membres de l'assemblée à venir sur la base de loisirs l'été, et indique que la fréquentation est principalement familiale ou de groupes structurés. Il estime que les activités sont arrivées à maturité. A la création du site, il déplore le manque de différence entre qualité et quantité. A l'heure actuelle, il constate que les personnes qui fréquentent le site, font un projet à la journée, et la qualité est au rendez-vous. Il ajoute que l'indicateur qui est également surveillé est celui de la carte VIP, dont tous les habitants de Loire Semène peuvent bénéficier. Il précise que celle-ci donne accès aux activités avec 50% de remise, et représente environ 30 % des achats de prestations. Il a constaté une augmentation de mise en place de carte VIP sur la commune de Saint Didier en Velay dès lors que les élus s'en sont saisis. Il précise qu'elle est proposée également aux hébergeurs

afin d'en faire bénéficier leurs clients. Avec cette carte, il souligne qu'il y a une perte de chiffres d'affaires, mais que cela permet aux personnes de découvrir des activités et de revenir.

Monsieur le Président remercie Monsieur PEYRARD.

Monsieur PEYRARD remercie l'assemblée.

Départ de M. PEYRARD

Monsieur le Président propose de prendre acte de la présentation du rapport d'activités de la SPL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- A pris connaissance du rapport d'activité de la SPL pour l'année 2020
- A pris connaissance du compte de résultat de l'année 2020 soit 49 350,00 €
- Approuve le bilan de l'activité de la SPL pour l'année 2020 ainsi que le rapport financier

***Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la
Délinquance :***
CIPRO 43 : Désignation d'un représentant

Monsieur le Président explique que le rapport concernant la désignation d'un représentant au CIPRO 43 devrait être assuré par Monsieur MARCON mais que sa modestie va l'empêcher de le faire puisque c'est sa candidature qui est proposée ce soir. Il indique avoir demandé à Madame TEYSSIER de faire une présentation du CIPRO 43 qu'elle préside.

Madame TEYSSIER remercie Monsieur le Président. Pour commencer, elle indique que le CIPRO 43 est le Comité pour l'Insertion PROFESSIONNELLE en Haute-Loire. Elle explique que suite à la mise en place de la loi NOTRE, la compétence économique du Département est devenue une compétence de la Région. Cependant, le Département ayant gardé la compétence Economie Sociale et Solidaire, elle explique qu'il a été souhaité la mise en place de ce Comité pour en assurer les missions, le Comité d'Expansion Economique est donc devenu le CIPRO 43. Elle précise qu'il a été créé en novembre 2017, avec une équipe de 5 salariés qui assurent 4 missions principales :

- DLA : Le Dispositif Local d'Accompagnement. Elle explique que c'est un dispositif public qui permet aux associations employeuses, aux structures d'insertion et aux entreprises d'utilité sociale de bénéficier d'un accompagnement sur mesure afin de développer leur activité ou de les conseiller en cas de difficulté. Elle précise qu'environ 60 à 70 structures sont accompagnées par un correspondant à près de 1200 emplois concernés.
- Dispositif Clauses Sociales : Elle explique qu'il permet de mobiliser la commande publique en introduisant des clauses sociales dans les marchés publics et aussi depuis peu, dans les marchés privés. Elle précise que les donneurs d'ordre soutiennent l'emploi local et reconnaissent les entreprises comme de véritables acteurs de l'intégration sociale. Depuis mai 2018, elle souligne qu'il y a eu plus de 85 000 heures d'insertion qui ont été clausées. Elle indique qu'avec la salariée concernée un tour des communautés de communes a été effectué.
- La Mission Emploi : Elle explique que le CIPRO 43 accompagne les entreprises du territoire sur la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, et nécessite de travailler au plus près des employeurs afin d'adapter l'ingénierie de recrutement. Elle souligne également le nombre important d'offres d'emploi non pourvues, et ajoute que le Préfet a demandé la mise en place d'un GEM – Guichet Entreprise Médiation dans le but d'apporter des solutions. Elle indique qu'une prestation d'accompagnement des travailleurs indépendants bénéficiant du RSA a également été développée, afin de les accompagner à développer leurs activités et de sortir du RSA.

- La Mission Médiateur Adulte Relais : Elle explique que c'est un médiateur emploi qui assure le lien entre les personnes des quartiers prioritaires, afin de mettre les différentes structures institutionnelles et associatives en relation avec les habitants. Elle précise que le but est de remobiliser les populations en difficulté d'insertion socio-professionnelle et de lutter contre les phénomènes de repli, d'isolement.

A l'heure actuelle, elle informe que le CIPRO 43 représente 7 salariés et note une activité qui a augmenté pendant et au sortir de la crise. Elle précise être la Présidente du CIPRO 43 depuis peu, et prend cette mission très à cœur car cet outil a toute son importance. Elle remercie l'assemblée pour son attention.

Monsieur le Président remercie Madame TEYSSIER pour cette présentation. Il souligne des missions très nobles, avec des dimensions morales et économiques. Il demande à tous de ne pas hésiter, notamment au niveau des marchés, à solliciter le CIPRO 43. Il explique que le bureau communautaire s'est réuni la semaine dernière, et Monsieur MARCON a été proposé comme potentiel représentant de Loire Semène au CIPRO 43. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Désigne Monsieur Bruno MARCON comme représentant au sein du CIPRO 43,
- Autorise Monsieur le Président à transmettre aux instances concernées.

***Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la
Délinquance :
Commission CISPD : Changement de membre***

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur MARCON.

Concernant la commission CISPD, Monsieur MARCON explique que le maire de Saint Just Malmont propose Monsieur Denis SALANON afin de remplacer Monsieur Joël AUROUZE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Désigne Monsieur Denis SALANON comme membre titulaire au sein de la commission CISPD,
- Autorise Monsieur le Président à transmettre aux instances concernées.

Monsieur le Président précise que Monsieur SALANON devient conseiller municipal délégué à la sécurité à Saint Just Malmont, en remplacement de Monsieur AUROUZE qui reste conseiller municipal mais qui a déménagé sur la commune de Dunières. Il ajoute que ce remplacement au niveau de la commission a donc paru évident.

***Cycle de l'Eau :
Programme travaux Assainissement et Eau Potable :
Attributions des marchés***

Monsieur le Président propose à Monsieur BOMPIUS de présenter le rapport suivant. Il indique qu'il convient ce soir d'approuver des marchés importants qui remplissent nos objectifs : de faire un maximum de travaux pour un budget d'un million d'euros par an sur l'Assainissement. Il souligne les priorités urgentes proposées ce soir.

Monsieur BOMPIUS explique que sur l'ensemble des travaux prévus cette année, 4 lots avaient été prévus. Il reprend les différents lots mentionnés sur le rapport, ainsi que les tranches optionnelles. Suite à l'appel d'offres, il indique que 5 entreprises ont répondu pour le lot n°1, 2 entreprises pour le

lot n° 2, 4 entreprises pour le lot n°3 et 2 entreprises pour le lot n°4. Il annonce l'avis de la commission :

- Pour le LOT N°1 : Commune de Saint Just Malmont
Entreprise EUROVIA DALA AGENCE LMTP
Pour un montant total de 107 759,00 € HT pour un estimatif de 124 250,00 €

- Pour le LOT N°2 : Commune d'Aurec sur Loire
Entreprise TREMA/BOUCHARDON
Pour un montant hors tranches optionnelles de 272 855,00 € HT pour un estimatif de 241 320,00 €
Il ajoute qu'il a été décidé d'affermir 2 tranches optionnelles comme suit :
Affermissement TO n°1 pour un montant de 11 805,00 € HT pour un estimatif de 18 810,00 €
Affermissement TO n°3 pour un montant de 32 060,00 € HT pour un estimatif de 52 000,00 €
Soit pour un montant total de 316 720,00 € HT

- Pour le LOT N°3 : Commune de Saint Ferréol d'Auroure
Entreprise SMTP
Pour un montant total de 73 135,00 € HT pour un estimatif de 91 350,00 €

- Pour le LOT N°4 : Commune de Saint Didier en Velay
Entreprise BOUCHARDON/TREMA
Pour un montant total de 569 800,00 € HT pour un estimatif de 585 220,00 €
Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'attribution des marchés aux entreprises aux montants précités ainsi que l'affermissement des tranches optionnelles n°1 et 3
- Autorise Monsieur le Président à signer lesdits marchés

Monsieur BOMPIUS tient à préciser que le montant total hors tranches optionnelles est de 1 023 549,00 €. Il ajoute qu'on devrait également avoir des subventions avec un estimatif de reste à charge pour Loire Semène de 600 000,00 € environ.

Monsieur le Président remercie Monsieur BOMPIUS, il tient à préciser que le montant important de travaux permet de participer à la relance. Il ajoute qu'il y a beaucoup de réseaux à renouveler et que cela va permettre aux communes de réaliser d'autres aménagements. Il considère que ce sont des travaux de bon augure et très utiles.

<p><i>Cycle de l'Eau :</i> Assainissement : Contribution Eaux Pluviales sur réseau unitaire</p>
--

Monsieur le Président laisse à nouveau la parole à Monsieur BOMPIUS dans le cadre de la Contribution Eaux Pluviales sur réseau unitaire.

Monsieur BOMPIUS reprend les principales informations du rapport présenté. Il détaille les chiffres cités sur le tableau de calcul de la contribution Eaux Pluviales. Il donne le montant global de 2021 à hauteur de 155 386,00 €. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve le calcul de la participation intercommunale des eaux pluviales suivant les éléments ci-dessous :

- 20 % des charges d'exploitation et autres charges de gestion du budget d'assainissement
- 31.70 % des charges financières et amortissements du budget d'assainissement.
- La somme des charges précédentes étant pondérée par le taux de réseau unitaire de 42,66 %

- Donne pouvoir à Monsieur le Président de mandater cette participation intercommunale des eaux pluviales du budget général au budget d'assainissement et de signer toutes les pièces nécessaires.

Compte-rendu des commissions et réunions diverses

Monsieur le Président propose de faire un tour de table. Il rappelle que le Tour de France va repasser par notre territoire ce qui est assez inespéré, après avoir franchi le mur d'Aurec, il repassera sur les communes de Saint Just Malmont, Saint Didier en Velay et La Séauve sur Semène cette année. Il estime que cette nouvelle est à valoriser le plus possible, car cette manifestation est très populaire. Il souligne également son impact au niveau touristique et économique. Il profite de cet évènement pour rappeler que la pratique du vélo a vraiment changé sur notre secteur, car auparavant les trajets étaient souvent difficiles, mais l'assistance électrique a révolutionné cette pratique. Il note de plus en plus de demande au niveau des équipements, et estime que cela tombe plutôt bien, compte-tenu de la volonté de la Région d'accompagner le développement du vélo comme par exemple des pistes cyclables, des parcs à vélo... Il évoque également le Plan Vélo ambitieux du Département. Pour notre territoire, il pense que la pratique du vélo peut avoir un double effet : les trajets domicile-travail et la pratique de loisir. Il ajoute qu'il convient de profiter d'un certain nombre d'aménagements qui vont avoir lieu, notamment sur les accotements des départementales, il cite l'exemple des travaux prévus sur la RD 23... autant d'opportunités à travailler étroitement avec le Département. Il pense que cela permettra d'irriguer le territoire et pourquoi pas, passer par des sites remarquables, desservir des zones d'activités, des accès aux stades... il pense qu'un potentiel important est à développer. Il considère qu'il y a un enjeu très important pour ce mandat, concernant les déplacements de type « mode doux » et qu'il serait dommage de ne pas saisir l'opportunité de développer ces activités. Il ajoute que cela va permettre un dialogue avec les différents partenaires. Il annonce également la prochaine commission Développement le 16 novembre. Il laisse la parole à Monsieur VIAL.

Monsieur VIAL signale que la commission Tourisme s'est tenue, et a fait le bilan de la saison ainsi que sur les opérations en cours. Il annonce la décision d'attribution de la maîtrise d'œuvre pour l'opération de Pont Salomon. Il rappelle que dès le début du mandat, chaque commune a pu se positionner sur des dossiers touristiques, et ainsi bénéficier de l'apport de la Région à hauteur de 30% sur chacun des projets. Il précise que ces financements en place, n'auront pas d'impact sur les contractualisations futures. Il attire l'attention sur l'inauguration du Centre d'Interprétation du Château d'Essalois dans le cadre du contrat Territoire d'Excellence. Il estime que c'est un beau site, et précise que Monsieur ARNAUD, Directeur du SMAGL a été félicité pour la tenue de ce chantier. Il considère que c'est un point fort de notre territoire.

Madame GINET souhaite aborder l'étude sur l'attractivité des centres bourgs conduite avec le bureau d'études CITADIA et avec la Chef de Projet Marie BARTHELEMY. Elle explique qu'un état des lieux a été réalisé, reposant sur une visite préalable du territoire, une réunion de lancement, des entretiens avec la Communauté de Communes et les partenaires ainsi qu'une visite aux communes. Elle évoque la synthèse du questionnaire qui avait été adressé, et annonce que les premiers éléments de diagnostic ont été présentés lors d'une réunion qui s'est tenue le 21 octobre. Elle explique que celui-ci est établi en 3 parties et dégage des tendances intercommunales et a été suivi par la définition de profils communaux. Elle annonce qu'une réunion va avoir lieu afin de valider la synthèse des enjeux dans le but de définir une stratégie. Concernant la deuxième phase, elle annonce l'ouverture de la concertation, mais les modalités ne sont pas encore définies.

Monsieur VIAL souhaite faire un point sur le Plan Climat Air Energie ou Territoire à Energie Positive. Il rappelle que c'est une obligation pour notre territoire, et que la phase diagnostic est en train de se terminer. Il ajoute que des ateliers ont été organisés en vue de poser cette phase de diagnostic sur notre territoire, et que les réunions sont ouvertes à tous. Il attire l'attention sur le fait que ce Plan Climat Air Energie va conditionner les documents d'urbanisme, les PLU, le développement du territoire pour les années à venir. Il précise que la prochaine phase verra des engagements chiffrés émergés et se traduire par des conséquences sur chacune des communes. Il fait le parallèle avec la construction du SCOT : c'est une sorte de « bulldozer », il convient donc d'être actif, présent et de défendre les intérêts du territoire. Il souligne qu'il n'y a pas d'impératif nous concernant au niveau de la qualité de l'air, et que les choses pouvant s'améliorer dépendent principalement de l'agglomération stéphanoise. Par contre, il signale que le territoire est fortement touché par les obligations en matière d'énergie et qu'il faut s'orienter vers des évolutions afin que notre territoire devienne un territoire neutre ou à énergie positive, car il note qu'on est touché par la production de CO2. Il indique qu'il y a des axes qui vont toucher notre vie quotidienne et qu'il convient de définir des objectifs pour l'année 2022. Il ajoute qu'a été diffusé un questionnaire à chaque commune, et qu'il convient de le mettre à disposition des citoyens.

Monsieur le Président en profite pour parler d'un autre questionnaire qui sera, il l'espère, largement diffusé, sur la pratique du vélo en lien avec la Communauté de Communes Les Marches du Velay-Rochebaron et l'association Cachalot. Il explique que Loire Semène a participé à l'élaboration en commun d'un questionnaire. Il demande de diffuser ce questionnaire au plus grand nombre, afin de collecter des informations et avoir une base de données intéressante.

Monsieur SALGADO indique qu'il reste encore beaucoup de travail sur la partie mutualisation de la Commission Finances-Mutualisation, notamment un atelier avec le Bureau d'Etudes. Il ajoute attendre le retour des autres commissions en vue de présenter un dossier en conseil communautaire. Il estime qu'il y a un enjeu de territoire au même titre que le climat, l'énergie ou l'eau. Il pense que la mutualisation est l'avenir des territoires, un travail est prévu prochainement avec la commission.

Monsieur RIVET poursuit avec la commission Culture-Petit Patrimoine, et insiste sur le Petit Patrimoine pour lequel il y a de l'activité. Il précise que la commission s'est tenue le 05 octobre dernier, à l'espace culturel du Cercle à Saint Just Malmont après la visite de la Maison du Passementier. Il explique qu'un retour sur les manifestations de l'été a eu lieu, notamment avec l'été du réseau des médiathèques, et un prix intéressant « Les Incos de l'été ». Il rappelle le livret Culture & vous qui reprend les activités de septembre 2021 à janvier 2022, il souligne la reprise des actions n'ayant pas pu se réaliser durant la crise sanitaire. Dans le cadre de l'Appel à Projet, il rappelle le souhait de faire appel aux différentes associations du territoire en vue d'un projet novateur, et pour lequel une subvention sera attribuée par Loire Semène. Il annonce que le lauréat est l'Association Les Amis du Vieil Aurec, pour un concert « L'homme qui plantait des arbres » avec une présentation des livres de Jean GIONO à la Médiathèque d'Aurec sur Loire. Il note peu de retour cependant des associations. Concernant le Petit Patrimoine, il annonce une proposition des élèves de BTS d'Yssingeaux et notamment un géocaching sur la découverte des petits patrimoines, mis en place sur 5 communes dans un premier temps. Il rappelle qu'au niveau de l'Education Artistique et Culturelle, il s'agit « d'une émanation de réflexion » de la DRAC et de l'Education Nationale. Il note que cela intéresse nos écoles et nos collèges avec un financement intéressant pour une prise en charge intégrale des actions, hors salaire de la chargée de mission. Suite à la réponse d'une douzaine d'écoles, 3 propositions ont été retenues :

- Composition musicale sur « La Ferme des Animaux » de George Orwell
- « Nos cabanes » de la Zankà Compagnie qui portera sur la réalisation de cabanes par des groupes principalement scolaires, il évoque également l'appel à volontariat pour ce projet.
- Des cartes postales sonores, il indique que ce projet portera sur un partenariat avec Nadia Coste, Auteure, et Musica'LS

Concernant l'Education Artistique et Culturelle, Il déplore que beaucoup d'écoles se portent candidates mais peu sont malheureusement retenues, mais d'une année sur l'autre il est possible d'attribuer des actions à l'ensemble des écoles.

Monsieur le Président intervient pour annoncer qu'il convient de retenir la date du vendredi 10 décembre à 18h30 à la salle Catherine Courbon de Saint Ferréol d'Auroure afin de fêter les 20 ans de Loire Semène. Il souligne que ce moment sera convivial, et que seront également conviés les services municipaux des communes. Au cours de cette soirée, il indique qu'un film d'une durée de 10 minutes sera diffusé sur les 20 principales réalisations de la collectivité et qu'une allocution sera effectuée. Il indique que le personnel de Loire Semène sera présent afin de recevoir tout le monde dans les meilleures conditions. Il remercie la commune de Saint Ferréol d'Auroure de nous recevoir pour l'évènement.

Pour ces 20 ans, Monsieur RIVET précise que deux supports ont été privilégiés, un film de 10 minutes qui sera projeté, une version courte de 2 minutes pour les réseaux sociaux ou autres, ainsi qu'un livret reprenant des informations similaires et qui devrait sortir sur la même période.

Concernant la commission Travaux – Voiries – SIG, Monsieur DURIEUX annonce que le marché triennal a été lancé, pour 3 lots : chaussées / marquage au sol / accotements, et que les résultats seront connus en décembre. Il ajoute que des petits travaux de marquages ont été réalisés, ainsi que des travaux de signalisations dans les différentes communes. Il annonce que des travaux sont prévus au niveau de La Sagne, sur les accotements en vue de continuer les fossés. Au niveau de la voirie, il indique que des travaux ont également été réalisés, notamment au niveau des nids de poule, des grilles d'eaux pluviales remises à niveau... Dans le cadre du marché Investissement, il rappelle que le chantier d'Aurec sur Loire avait été reporté, afin de mener une étude plus approfondie de la gestion des eaux pluviales. Il annonce que ce dernier est presque terminé, avec des « petites choses » à reprendre par l'entreprise MOULIN. Concernant les Travaux Voiries 2022, il signale que la Maîtrise d'œuvre a été choisie, pour Montbrison à La Séauve sur Semène et la Garnasse à Saint Just Malmont.

Monsieur le Président remercie Monsieur DURIEUX et loue son optimisme.

Monsieur BOMPUIS annonce que la commission cycle de l'eau devrait se tenir en deux fois :

- Le mardi 23 novembre avec une intervention de l'EPAGE dans le cadre de GEMAPI afin de présenter les travaux sur le contrat territorial et faire le point sur l'avancement.
- Le mardi 07 décembre concernera les travaux d'Assainissement et d'Eau Potable.

Concernant la commission Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la délinquance, Monsieur MARCON indique que celle-ci s'est tenue il y a 3 semaines. Il indique que le sujet unique à l'ordre du jour portait sur l'éventuelle création de polices municipales, de police intercommunale. Il était question d'en débattre et d'évaluer les besoins, commune par commune, il estime que les élus locaux sont les premiers à pouvoir se positionner sur le sujet. Il rappelle que le sujet police municipale est une émanation du Plan de Mandat, qui prévoit d'en étudier la possibilité dans cette société qu'il dit changeante et de moins en moins respectueuse des valeurs de la République. Il a constaté une délinquance qui augmente dans les communes du territoire, délinquance « importée » ou délinquance « intra-muros ». Il déplore que ces petites incivilités échappent à la gestion de la gendarmerie, elles ne sont pas très graves, mais répétées « plusieurs fois voire des centaines de fois », elles peuvent provoquer une gêne pour les administrés. Il estime qu'il convient de trouver une solution, et chaque commune doit s'approprier le degré qu'elle souhaite pour créer une police municipale. Il rappelle que derrière ce service, il y a un encadrement juridique très précis, il prend pour exemple la commune d'Aurec sur Loire qui a sa propre police municipale. Il insiste sur le fait qu'un état des lieux doit être dressé, avec les besoins, et la bonne échelle : communautaire ou municipale, sachant que les maires gardent leurs pouvoirs de police. Il note beaucoup de questions pour peu de réponses. La dernière question, portera sur les moyens financiers que chaque collectivité pourra investir afin de mettre un tel dispositif en place. Il pense que la nécessité de ce service est avant tout très politique et qu'il convient d'être prudent. Il indique que Madame la Sous-Préfète juge notre territoire sur la « ligne de front », et que les choses ne vont que s'empirer. Il signale qu'il a été constaté des points de deal disséminés dans nos communes, car le travail de la police fait « en bas », pousse les délinquants à trafiquer sur des lieux moins surveillés. Il convient donc de savoir si l'on veut donner une suite ou non au sujet.

Monsieur le Président laisse la parole aux Conseillers Départementaux.

Monsieur BONCHE remercie Monsieur le Président pour son invitation. Il confirme le passage du Tour de France le 16 juillet 2022, et le fait qu'il va rentrer par la commune de Saint Just Malmont en Haute-Loire. Il indique avoir vu avec Monsieur VINCENT, Directeur de la MDDT, et que quelque chose va être préparé comme par exemple une banderole. Il conviendra de se réunir afin de le définir. Il poursuit avec les travaux prévus sur la RD 23, il note des possibilités avec des aménagements à côté de la route. Il explique en avoir discuté avec Monsieur ORIOL en charge des travaux, qui a prévu une réunion, car les voies vertes dépendent de la Région et non du Département. Il estime qu'il faut savoir ce que l'on souhaite faire des modes doux sur le Département ; et voir s'il est possible de faire quelque chose sur la RD 23, et que la tendance s'oriente vers une voie verte entre Firminy et Dunières. Il précise que cette dernière pose problème en raison de la présence de nombreux ouvrages d'art, il annonce qu'il convient de créer un plan global. Il explique avoir assisté à une commission permanente la veille, et indique que Monsieur le Président l'avait sollicité pour des travaux d'assainissement sur Saint Just Malmont. Il annonce qu'ont été votées les subventions pour la mise en séparatif des eaux usées sur le lotissement Côte Vieille à hauteur de 10 290 € et pour la mise en séparatif des eaux pluviales du lotissement Côte Vieille à hauteur de 36 015 €. Il ajoute qu'une subvention avait été demandée pour le projet d'extension du site d'escalade Lafayette qui a été accordée à hauteur de 26 942 €.

Monsieur le Président constate que c'est Noël avant l'heure ! Il remercie Monsieur BONCHE pour ces précieuses informations et rappelle également les subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sur ce type de travaux. Il le rejoint sur le fait que le vélo est un dossier très important, et qu'il convient de ne pas confondre deux sujets comme une voie verte avec une piste cyclable, les enjeux et les nomenclatures ne sont pas les mêmes. Il pense qu'il ne convient pas de précipiter les choses mais de caler une réunion technique sur le sujet.

Monsieur le Président remercie l'assemblée.

La séance est levée à 20 h 00.

Fait à la Séauve sur Semène, le 16 novembre 2021

Le Président,

Frédéric GIRODET

